

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 331 pris en Conseil d'administration.

n° 331

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 avril 1938
Numéro JO n° 497 du 30/04/1938	Date du numéro 30 avril 1938

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le compte définitif des recettes et des dépenses du budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1936, est arrêté comme suit :
Section ordinaire : Recettes ordinaires 20,180,235 81
Dépenses ordinaires 12,413,598 50
EXCÉDENT des recettes 7,766,637 31
Section extraordinaire : Recettes extraordinaires 1,669,856 92
Dépenses extraordinaires 1,509,423 80
ÉXCÉDEXT des recettes 160,433 12
ESCÉDENT TOTAL des recettes 7,927,070 43